

LE COMPOSTAGE, UNE SOLUTION PRATIQUE POUR VOS DÉCHETS VERTS !

Le compostage permet de **produire un compost 100 % naturel et gratuit**, d'**enrichir la terre** de son jardin en matière organique et de limiter les allers-retours en déchèterie en compostant une partie des **déchets de jardin et des restes alimentaires**.

De plus le **volume de la poubelle se trouve considérablement réduit**. En effet, en moyenne chaque foyer peut composter **100 kilos de déchets par an**.

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Communauté du Pays d'Aix développe le compostage sur son territoire sous plusieurs formes :

1 LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

En maison, des composteurs en bois :

Deux modèles :

- 300 litres pour les jardins d'une superficie de 100 à 500 m²
- 600 litres pour les jardins d'une superficie supérieure à 500 m²

2 LE LOMBRICOMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le principe du lombricompostage est basé sur la transformation de déchets organiques (épluchures et légumes) par des lombrics. Cet équipement s'adresse prioritairement aux personnes vivant en appartement, maison de village ou ne disposant pas de jardin. Le compost produit permet d'enrichir la terre de ses plantes d'intérieur ou de son balcon.

En appartement, des lombricomposteurs :

Deux modèles :

- 25 litres pour les foyers de 1 à 3 personnes
- 50 litres pour les foyers de 4 à 6 personnes

Vous avez déjà un composteur ou lombricomposteur ? Vous pouvez en acquérir un deuxième.

3 LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Il permet aux habitants d'un immeuble, d'un lotissement ou d'un camping de pratiquer le compostage à l'aide de plusieurs bacs à compost installés sur les espaces verts communs.

COMMENT RÉSERVER UN COMPOSTEUR OU UN LOMBRICOMPOSTEUR OU UN COMPOSTEUR COLLECTIF ? :

Des bulletins de réservation sont à la disposition des particuliers dans les mairies, dans les journaux municipaux ou sur les sites Internet des communes et de la CPA.

<http://www.agglo-paysdaix.fr/environnement/dechets/compostage>



MON COMPOSTEUR EN ÉTÉ



Quelles sont les matières que je peux mettre en été :

Les tontes



Les déchets de cuisine



Les résidus* du potager
et fleurs



en mélange avec du
broyat*



Que dois-je faire en été : Eviter le dessèchement

Avant chaque apport, je dois écartier les matières présentes en faisant une sorte de puits et y déposer le mélange de matières fraîches puis les recouvrir avec des matières plus anciennes.

- **Surveiller l'humidité du tas** : en été, la température du compost peut atteindre 50 à 70°C ! Pensez donc à brasser et si nécessaire arroser sans détrempier.
- **Aérer le tas** : en période estivale, l'activité des micro-organismes, bactéries et petits invertébrés s'intensifie et donc, la dégradation des matières aussi. Des mauvaises odeurs peuvent apparaître, pensez donc à aérer le tas une fois par semaine.
- **Ne pas introduire de trop grosses quantités de fruits et légumes** pour éviter que votre tas devienne le lieu de ponte des mouches et des moucheron. Afin d'éviter que cela arrive, recouvrez les fruits et légumes avec de la terre, du journal, des sciures ou des herbes sèches. De même, ne laissez pas de fruits frais à la surface.

Le processus en été

Le processus de décomposition se poursuit : la faune du sol entre en action, elle découpe, malaxe et digère les résidus.

Astuce

Entrouvrir le couvercle du composteur lors d'un orage.

*résidus : ne pas incorporer de plantes malades ou en graines.

*broyat : bois broyé ou branchages coupés au sécateur en morceaux d'environ 5 cm. Mélangé aux matières il évite le tassement et facilite la circulation de l'air.